

**COMMUNE DE GREZIEU LA VARENNE**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU SEPT DECEMBRE DEUX MILLE DIX HUIT**

\*\*\*\*\*

**L'AN DEUX MIL DIX HUIT**

**Le 7 DECEMBRE**

**Sous la présidence de M. Bernard ROMIER, Maire,**

**Ont siégé : Mesdames Monia FAYOLLE, Stéfania FLORY, Ginette GARNIER, Sylvie JERDON, Sophie MONTAGNIER, Anne-Virginie POUSSE, Claudine ROCHE, Emilie SOLLIER, Renée TORRES, Béatrice BOULANGE et Messieurs Jean-Marc CHAPPAZ, Gérard CROYET, Pierre GRATALOUP, Hugues JEANTET, Michel LAGIER, Jacques MEILHON, Mario SCARNA, Éric BESSEYAY, Jean Claude CORBIN, Laurent FOURGEROUX, Jean Luc DUVILLARD.**

**Pouvoirs :**

**M. Jacques FORAT donne pouvoir à Mme Anne-Virginie POUSSE  
M. Patrick BOUVET donne pouvoir à M. Bernard ROMIER  
Mme Chantal VARAGNAT donne pouvoir à Mme Renée TORRES  
M. Eric PRADAT donne pouvoir à M. Jacques MEILHON  
M. Bernard GUY donne pouvoir à M. Hugues JEANTET  
Mme Laurence MEUNIER donne pouvoir à Mme Ginette GARNIER**

**SECRETAIRE DE SEANCE : M. Mario SCARNA**

**NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX élus : 29  
NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX présents : 22  
NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX représentés : 6  
NOMBRE D'ABSENTS EXCUSES : 1**

**CONVOCAION EN DATE : 30 novembre 2018**

**DATE D’AFFICHAGE : 14 décembre 2018**

---

**OBJET : attribution des marchés de services relatifs aux prestations d'assurances n°2018/058**

---

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les marchés de services relatifs aux prestations d'assurances de la commune de Grézieu-la-Varenne arrivent à échéance au 31 décembre 2018.

Une consultation a été lancée selon la procédure adaptée pour la passation de nouveaux marchés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour une durée de trois ans.

Les prestations sont divisées en quatre lots qui font l'objet de marchés séparés :

- Lot n° 1 – multirisques patrimoine immobilier et contenu
- Lot n° 2 – responsabilité civile
- Lot n° 3 – flotte automobile
- Lot n° 4 – risques statutaires

Suite à l'analyse des offres selon les critères de jugement énoncés dans le règlement de la consultation, les offres économiquement les plus avantageuses sont les suivantes :

- Lot n° 1 – multirisques patrimoine immobilier et contenu : GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE
- Lot n° 2 – responsabilité civile : SMACL ASSURANCES
- Lot n° 3 – flotte automobile : ASSURANCES PILLIOT / LA PARISIENNE ASSURANCES

- Lot n° 4 – risques statutaires (offre de base) : CIGAC / GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE

Vu l'exposé de Monsieur le Maire, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer les marchés correspondants.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE PAR :

28 VOIX	POUR
0 VOIX	CONTRE
0 VOIX	ABSTENTION

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29, L2122-21 et L2122-22,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, notamment l'article 42-2°,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, notamment l'article 27,

Vu la délibération n° 2014/29 du 10 avril 2014 portant délégation au Maire au titre des articles L2122-22 du Code général des collectivités territoriales et L212-34 du Code du patrimoine,

Vu la délibération n° 2015/23 du 6 février 2015 portant modification du règlement interne des marchés publics,

Vu l'avis favorable de la commission M.A.P.A. en date du 28 novembre 2018 pour l'attribution des marchés de prestations d'assurances aux candidats ayant présentés les offres économiquement les plus avantageuses susvisées,

- **APPROUVE** le choix des offres économiquement les plus avantageuses susvisées.

- **DECIDE** d'attribuer les marchés de prestations d'assurances suivants, sous réserve de la production des documents mentionnés à l'article 51 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 :

- **Lot n° 1 – multirisques patrimoine immobilier et contenu** à **GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE** pour un montant annuel de 7 475.00 euros TTC.
- **Lot n° 2 – responsabilité civile** à **SMACL ASSURANCES** pour un montant annuel de 2 863.45 euros TTC.
- **Lot n° 3 – flotte automobile** à **ASSURANCES PILLIOT / LA PARISIENNE ASSURANCES** pour un montant annuel de 3 435.29 euros TTC.
- **Lot n° 4 – risques statutaires** à **CIGAC / GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE** en retenant l'offre de base pour le personnel CNRACL et le personnel non CNRACL pour un montant total annuel de 46 676.54 euros.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants dans les conditions susvisées ainsi que tous documents nécessaires à la mise en application desdits marchés.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes décisions de poursuivre, avenants ou pièces s'y rapportant.

- **PRECISE** que les sommes correspondantes seront inscrites au budget 2019.

FAIT LES : JOUR, MOIS ET AN QUE CI-DESSUS  
ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS  
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire  
Bernard ROMIER

